

Normes professionnelles



EMPATHIE

Les membres de l'Ordre manifestent la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Ils font preuve d'empathie par leur engagement à l'égard du bien-être et de l'apprentissage des élèves. Ils exercent leur profession avec une influence positive, un jugement professionnel éclairé et un souci de l'autre.



CONFIANCE

Les membres de l'Ordre font preuve d'objectivité, d'ouverture d'esprit et d'honnêteté. Les relations professionnelles qu'ils entretiennent avec les élèves, leurs collègues, les parents, les tutrices et tuteurs, ainsi qu'avec le public reposent sur la confiance.



INTÉGRITÉ

Les membres de l'Ordre font preuve d'honnêteté, de fiabilité et de pratique éthique. La réflexion continue les aide à préserver l'intégrité dans toutes leurs activités et responsabilités professionnelles.



RESPECT

Les membres de l'Ordre font preuve de considération et d'impartialité. Ils honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect de valeurs spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.



VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

Les membres de l'Ordre mettent en valeur les forces, les systèmes de connaissances, les langues et les façons de savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuit. À cette fin, ils reconnaissent la vérité sur la façon dont le legs du colonialisme façonne toujours l'éducation, approfondissent leur compréhension à l'égard des communautés issues des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et appliquent ces connaissances au moyen d'une pédagogie culturellement éclairée et inclusive, fondée sur les forces et des méthodologies adaptées.



PRATIQUE PROFESSIONNELLE FONDÉE SUR LES CONNAISSANCES

Les membres de l'Ordre construisent une base de connaissances complète et actuelle qui inclut une compréhension du développement des élèves, de la pédagogie, du curriculum, du contenu de la matière et des systèmes de connaissances communautaires, ainsi que des politiques et lois pertinentes. Ils appliquent ces connaissances avec empathie, intégrité et sensibilité contextuelle lorsqu'ils prennent des décisions visant à améliorer l'apprentissage des élèves et à promouvoir leur bien-être.



COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les membres de l'Ordre développent des connaissances, des compétences et des pratiques d'enseignement grâce à l'expérience, à la collaboration et à un apprentissage continu et pertinent, puis les mettent en pratique pour prendre des décisions professionnelles éclairées. Ils demeurent sensibles aux besoins des élèves, aux recherches actuelles sur l'enseignement et les évaluations efficaces, et aux contextes éducatifs en évolution, notamment aux nouvelles technologies.



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉLÈVES ET LEUR APPRENTISSAGE

Les membres de l'Ordre démontrent leur engagement envers chaque élève en adoptant une pratique professionnelle guidée par le vécu des élèves et fondée sur le souci de l'autre, la dignité et le respect des droits de la personne. Ils créent des milieux d'apprentissage culturellement sécuritaires et accessibles, tout en tenant compte des obstacles, où les élèves se sentent respectés, soutenus et habilités à apprendre.



RELATIONS PROFESSIONNELLES FONDÉES SUR LA COLLABORATION

Les membres de l'Ordre nouent des relations collégiales ancrées dans un professionnalisme éthique et collaboratif afin de renforcer les réseaux de soutien des élèves et de créer des milieux sécuritaires favorisant l'apprentissage et le bien-être de ces derniers. Ils reconnaissent les dynamiques de pouvoir au sein de ces relations et s'efforcent de rompre les modèles inévitables afin que la collaboration soit authentiquement centrée sur les points forts et les besoins des élèves.

Fondées sur un engagement commun à l'égard des élèves et de leur apprentissage, les normes constituent un cadre intégré qui oriente les décisions éthiques de nos membres, éclaire leur jugement professionnel dans leur pratique et protège l'intégrité de la profession dans l'intérêt public.

Balayez le code QR ou visitez oeeo.ca/normesprofessionnelles pour en savoir plus.

